

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DENIS, FETIVEAU, JOUBERT, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD

Absents : Mme De Caffarelli pouvoir à Mme Radenac, Mme Girard-Praet pouvoir à Mme Vannier, M. Chartier pouvoir à M. Sénéchal

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SIMON

Ordre du jour :

Ajout de points à l'ordre du jour :

- ✓ Installation d'un poteau incendie au Brouillard
- ✓ Etude d'un devis pour l'abattage d'un chêne proche étang de la Ballastière

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité que ces sujets soient débattus et délibérés lors de ce conseil municipal

1- Approbation des procès-verbaux de la séance du 05 avril 024

Observations des élus : Néant

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2- Régularisation de la participation financière de la CDC pour la l'animation chorale à l'école

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de régulariser la mise à disposition de la professeure de chant au profit de l'école de Condé sur Huisne au cours de l'année scolaire 2022-2023. L'école a mis en place un projet Opéra qui était animé par la professeure de chant de l'école de musique de Sablons sur Huisne.

Le coût total du projet est de 3000 euros.

La CDC Cœur du Perche propose de participer à hauteur de 1500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la participation de la CDC Cœur du Perche,

Donne pouvoir à Mme le Maire de signer la convention à intervenir entre la CDC Cœur du Perche et la commune de Sablons.

3 – Information sur l'achat d'urgence d'une vitrine réfrigérée à la supérette

Mme le Maire rappelle que la commune de Sablons sur Huisne est propriétaire des murs et du fonds de commerce de la supérette, place de Gaulle à Condé sur Huisne.

La vitrine réfrigérée de la boucherie/charcuterie à la coupe est tombée en panne il y a quelques semaines. Le boucher a trouvé une solution d'attente en amenant son camion frigorifique et en servant ses clients sur la place devant la boutique.

Face à cette situation, Mme le Maire indique avoir pris une décision en urgence pour l'achat d'une nouvelle vitrine réfrigérée.

Deux devis ont été demandés aux sociétés suivantes :

EDCP : 11 000 € HT soit 13 200 € TTC

BLOT : 10 200 € HT soit 12 240 € TTC

Mme le Maire précise qu'elle a retenu le devis de la société EDCP en raison des délais rapides de livraison de la vitrine. Pour l'entreprise BLOT les délais étaient de 4 à 6 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
Approuve la décision de Mme Le Maire.
Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération 154.

4- Etude d'un devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal qui indique que le responsable des services techniques souhaite améliorer les techniques de travail de son équipe.

Il a fait plusieurs propositions dont l'achat de matériels plus adaptés.

L'achat d'un tracteur tondeuse est nécessaire. Pour information, les deux tracteurs tondeuses existants sont très anciens (acquisition en 2008 pour le Ferrari et 2016 pour le Toro). Ce nouveau tracteur permettrait de tondre à la base des potelets sans difficulté ce qui générerait un gain de temps considérable.

Deux devis sont présentés :

Aguillé Serge (Berd'huis) : 11 220 € HT soit 13 440 € TTC

Loisel Perche Motoculture (Saint Langis les Mortagne) : 11 000 € HT soit 13 200 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte l'achat d'un tracteur tondeuse auprès de la Société Aguillé pour 13 440 € TTC

Ce matériel est plus adapté aux besoins des services techniques.

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section investissement, opération 73

5- Etude de devis pour l'achat de deux balayeuses à parquet

Mme le Maire indique au conseil municipal que le matériel d'aspiration présent aux salles Confluence et Pelleray est totalement inadapté. En effet, il s'agit d'aspirateurs classiques utilisés pour le ménage d'une habitation. En raison de la surface de deux salles, Mme le Maire propose l'achat de deux balayeuses de parquet.

Une démonstration a été proposée par la société OBYO (anciennement Nilfisk France) en présence d'élus, du personnel de ménage, du gérant du cabaret.

Le premier devis s'élève à 4429 €HT pour une balayeuse à la salle Confluence.

Le second devis s'élève à 2322 €HT pour une balayeuse à la salle Pelleray.

Ces devis s'entendent avec la formation et la mise en route des produits incluses.

Pour information, la commune de Sablons sur Huisne travaille avec cette société depuis plus de 20 ans, il s'agit d'une société sérieuse, le matériel est fiable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide les devis de l'entreprise OBYO pour un montant de 6751.00 € HT soit 8101.20 € TTC

Charge Mme le Maire de signer les devis et toutes les pièces nécessaires à ces acquisitions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, section investissement, opération 73

Le conseil municipal étudiera la possibilité de facturer l'utilisation de cette machine au gérant du cabaret.

6) Etude de devis pour le lave vaisselle à la salle Pelleray

Mme le Maire indique que le lave vaisselle à la salle Paul Pelleray est vétuste (il date de 1997). Des devis ont été demandés pour le remplacer.

Entreprise EDCP : 6989.77 € HT pour le modèle AX 100 B 400/50 avec table de sortie et adoucisseur

Entreprise EDCP : 7682 € HT pour le modèle UX-120 BC 400/50 avec table de sortie et adoucisseur

Entreprise 2 M Equipements : 5864 €HT pour le modèle LAMBER L 21 avec table de sortie + adoucisseur
Entreprise 2 M Equipements : 6314 € HT pour le modèle LAMBER 24 L-DY avec table de sortie + adoucisseur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le devis de l'entreprise EDCP pour un montant de 6989.77 € HT soit 8387.72 € TTC

Charge Mme le Maire de signer les devis et toutes les pièces nécessaires à ces acquisitions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, section investissement, opération 73

7) Etude de devis pour l'installation d'une VMC à la salle des fêtes de Condeau

Mme le Maire indique que la salle des fêtes de Condeau ne dispose de VMC. Deux devis sont présentés :

Entreprise Ledru de Nogent le Rotrou : 11 099.78 € HT soit 13 319.74 € TTC

Entreprise Idelec de Saint Pierre la Bruyère : 11 872.58 € HT soit 14 247.10 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le devis de l'entreprise LEDRU pour un montant de 13 319.74 € TTC

Charge Mme le Maire de signer les devis et toutes les pièces nécessaires à ces acquisitions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, section investissement, opération 138.

8) Demande de subventions pour le remplacement de l'éclairage de la salle de tennis couvert

Mme le Maire indique qu'il est envisagé de renouveler l'ensemble de l'éclairage de la salle de tennis couvert. En effet, suite à la hausse du coût de l'électricité il devient urgent d'envisager un éclairage basse consommation de type LED.

Deux devis ont été demandés :

Entreprise IDELEC : 22 445 € HT pour un gain de 70 % de consommation

Entreprise MGP Matic : 15 949.40 € HT avec gestion à distance comme pour le Padel. Gain annoncé de 68 % par rapport à la consommation actuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Mme le Maire à solliciter les subventions « Fonds Verts » et CEE au plus haut taux possible.

9) Choix d'un maître d'œuvre pour étude de faisabilité de la réhabilitation de la salle des fêtes de Coulonges

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal, 1^{er} adjoint, responsable des travaux, qui rappelle le projet de construction ou de réhabilitation de la salle des fêtes de Coulonges.

Deux maîtres d'œuvre ont été sollicités afin d'établir un devis. M. Pascal Sevrin de Val au Perche a indiqué que sa charge actuelle ne lui permet pas d'établir un devis pour la salle des fêtes.

SARL d'architecture BODA a établi un devis qui s'élève à 7200 € HT soit 8640 € TTC pour les phases 1 (relevés et diagnostics) et 2 (faisabilité de l'opération – scénarios d'utilisation) du projet de réhabilitation ou construction d'une salle des fêtes à Coulonges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de confier les phases 1 et 2 du projet sus nommés à la SARL d'architecture BODA.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, section investissement, opération 149.

10) Mise en vente de la maison située au 4/6 rue des écoles à Coulonges

Mme le Maire rappelle que le logement situé au 4/6 rue des écoles à Coulonges est composé de deux logements dont l'un est vacant. De nombreux travaux sont à prévoir.

Mme le Maire propose de vendre le bâtiment. Si le logement était à nouveau loué, les coûts de rénovation et de mise aux normes seraient très élevés.

L'estimatif est de 75 000 euros pour un bâtiment vendu occupé et de 98000 à 103 000 euros si le bâtiment est vendu libre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de mettre en vente ce logement au prix de 85 000 euros.

Charge Mme le Maire de confier le bien deux agences qui ont effectué les estimations.

Charge Mme le Maire d'informer le locataire en place de la vente de l'immeuble.

11) Réflexion sur l'installation d'une barrière chemin des Nonins et chemin piéton de la Croix

Mme le Maire indique au conseil municipal qu'elle reçoit régulièrement en mairie des réclamations des riverains concernant des véhicules qui empruntent ces deux chemins de randonnée, entraînant notamment des nuisances sonores.

Elle propose d'installer aux extrémités du chemin des Nonins des panneaux interdisant la circulation des véhicules et de faire du feu.

La commission travaux est chargée de réfléchir à des solutions : installation de poteaux, chicane permettant uniquement le passage des piétons, vélos, poussettes.

12) Ressources humaines : modification / suppression de poste

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de responsable des services communication et CCAS, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste rédacteur territorial, à compter du 1^{er} août 2024, dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- **Responsable des services communication et CCAS**

Le cas échéant : Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- de l' **Article L332-14** : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Ou sur le fondement des articles L332-8 du code général de la fonction publique :

- **Article L332-8 1^o** Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- **Article L332-8 2^o** Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Le cas échéant : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade de rédacteur territorial, échelon 1.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

Article 5 : exécution.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Madame le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

13) Fonds de concours avec la CDC Cœur du Perche concernant des travaux de voirie à la Chaussée

Mme le Maire indique que la CDC Cœur du Perche doit réaliser des travaux de voirie : aménagement hydraulique (busage, traversée de route) au lieu-dit « La Chaussée » - Rue des vergers à Condé sur Huisne.

Toutefois, il convient de signer un procès-verbal de mise à disposition de cette voirie entre la commune de Sablons sur Huisne et la CDC.

Par ailleurs, la réalisation de ces travaux est possible uniquement si la Commune participe financièrement à hauteur de 50 % du montant des travaux sous forme de fonds de concours. Le montant estimatif des travaux est de 2417 € HT soit une participation financière par la commune de 1208.50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la mise à disposition de la rue des Vergers, lieu-dit la Chaussée à Condé sur Huisne au profit de la communauté de communes Cœur du Perche

Décide de financer par fonds de concours à la communauté de Communes Cœur du Perche à hauteur de 50% du montant des travaux HT

Autorise Madame le Maire à signer la convention de fonds de concours pour ces travaux de voirie ainsi que le procès-verbal de mise à disposition de la voirie.

Valide l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2024 à l'imputation 2041512 par l'intermédiaire d'une décision modificative.

Investissement opération n° 137 = - 1208.50 €

Investissement imputation 204 1512 = + 1208.50 €

14) Départ du locataire du logement place de la mairie à Condeau (rez de chaussée)

Madame le Maire indique que les locataires qui occupaient le logement place de la mairie à Condeau (rez de chaussée) ont quitté les lieux le 9 mai 2024. Mme le Maire précise que le logement leur a été confié en très bon état (la commune avait fait des photos lors de l'état des lieux entrant). Les locataires ont précisé qu'ils quittaient ce logement pour cause d'insalubrité (avec photos à l'appui). Mme le Maire précise que la dégradation ne peut avoir lieu que de leur fait.

Lors de l'état des lieux sortant, il a été constaté un mauvais état du logement, il est donc proposé de conserver la caution pour effectuer les travaux nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte un départ au 31 mai 2024 de M. et Mme Bruno RYLL du logement sis au rez de chaussée place de la mairie à Condeau.

Décide de conserver la caution pour remise en état du logement.

15) Divers

a) Elections

Mme le Maire donne lecture des consignes pour le scrutin électoral de ce dimanche 9 juin à l'occasion des élections européennes.

b) Installation d'un poteau incendie au lieu-dit le Brouillard

Mme le Maire indique au conseil municipal qu'il n'y a pas de poteau incendie au lieu dit le Brouillard. La société VEOLIA a établi un devis s'élevant à 7601.58 euros TTC
Face au montant élevé, le conseil municipal charge M. Mesnil de se renseigner pour avoir un autre devis.

c) Abattage d'un chêne

Mme le Maire indique qu'un chêne situé devant le kiosque en bordure de l'étang de la Ballastière à Condé menace de chuter.

Deux sociétés ont présenté des devis.

Entreprise Cyrille Debray (Sablons sur Huisne) : 3 456 € TTC

EIRL d'une branche à l'autre (Moutiers au Perche) M. Thomas VIVES : 2 160 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Décide de confier les travaux d'abattage à la société « d'une branche à l'autre » pour 2160 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Tour de Table :

Mme Radenac

✓ Annonce l'obtention de la DETR d'un montant de 125 505 euros pour les travaux d'aménagement du bourg de Condé.

✓ Elle a été sollicitée pour des manifestations en lien avec les 80 ans du débarquement. Elle propose de faire une commémoration le samedi 13 juillet à la stèle de la Haute Roche en hommage au Lieutenant Jacob (Américain qui s'est abattu début juillet 1944). Mme le Maire propose de solliciter l'harmonie.

✓ Conseil d'école a eu lieu le jeudi 6 juin, la commune a été remerciée pour le versement mais surtout pour les interventions des agents communaux et également l'écoute attentive de Mme Céréjo en tant qu'interlocutrice privilégiée. La commission culture a également été remerciée pour l'intervention de l'Escadron volant de la Reine.

Remerciements des parents pour les subventions que la commune accorde.

Mme Céréjo

✓ Fait part qu'il y a un trou rue des Marettes, un habitant l'a contacté à ce sujet. M. Sénéchal indique que la société Colas viendra sur place pour faire les travaux de réparation.

✓ Indique que les commerçants se demandent si des aides seront accordées à ceux qui subiront des pertes pendant les travaux. Le conseil municipal décide de ne pas accorder d'aide.

✓ Demande s'il serait possible d'accorder un tarif préférentiel à Mme Frédérique Debray qui souhaite louer régulièrement la salle Vavasseur pour des ventes éphémères de vêtements. Mme le Maire indique que la salle lui a été mise à disposition gracieusement lors de la première location pour son lancement d'activité.

M. Mesnil suggère qu'elle se rapproche de Gasoline (Brocante) afin d'envisager un partenariat.

M. Mesnil propose également qu'une association des commerçants soit mise en place afin d'étudier diverses pistes pour aider ou lancer les nouveaux commerces.

Il est également demandé à la commission commerce d'envisager éventuellement la création d'une boutique éphémère ouverte à tous les commerçants, artisans avec des tarifs attractifs.

Mme David

✓ Lors de la fête des voisins au « Petit Plessis à Coulonges les Sablons », ces derniers lui ont indiqué que beaucoup de voitures circulent alors que c'est une voie sans issue. Les voisins aimeraient mettre en place l'opération « voisins vigilants ». Mme le Maire indique qu'une convention doit être signée avec la Gendarmerie pour la mise en place de cette opération.

Mme le Maire indique que dans un premier temps un panneau voie sans issue pourrait être installé sous réserve de voir sur place si cela est possible. Par ailleurs, la gendarmerie sera sollicitée pour effectuer des rondes dans ce secteur.

✓ Précise que la sortie sur la route départementale est dangereuse en raison de l'herbe haute. Elle demande à quel moment les bas-côtés seront fauchés sur la route départementale. M. Sénéchal suggère à Mme David de solliciter Mme De caffarelli qui travaille au département de l'Eure et loir pour lui poser la question.

Mme Simon

✓ Rappelle que les Olympiades auront lieu demain avec 13 équipes, 6 activités sportives réparties sur la journée

✓ Donne le programme de la fête de la musique.

✓ Informe qu'elle a rencontré avec Mme Vannier le nouveau responsable de la culture de la CDC, il y a un projet global au niveau du territoire pour obtenir des subventions auprès de la DRAC et la Région pour l'organisation des manifestations/spectacles (les Supercheries et Trad Orne par exemple à Sablons). Ce projet entraînera des contraintes au niveau de l'organisation. Les communes souhaitent garder une certaine liberté. Affaire à suivre

✓ Santé : un médecin salarié viendra faire des permanences en septembre à Condé à la maison des services. Quelques travaux sont à prévoir pour installer un point d'eau et la psychologue actuellement en place sera à reloger.

M. Fétiveau

✓ Indique qu'il a assisté au conseil d'exploitation de l'office du tourisme : plusieurs points abordés : la nouvelle brochure sur le Perche, les retombées des 600 participants lors de la Mad Jaques, le lancement du covoiturage via la plateforme Atchoum.

✓ Il précise également que la taxe de séjour est utilisée pour l'entretien des chemins. La Commune pourrait percevoir une partie de celle-ci.

Mme Vannier

✓ Fait part d'un nouveau stand sur le marché : un fleuriste

✓ L'association Flash remercie la commune pour les subventions versées

✓ Elle indique que la section Yoga de Flash n'aura plus de salle le vendredi soir à partir de la rentrée scolaire de septembre. La salle était mise à disposition par l'école jusqu'à présent mais l'ouverture d'une classe supplémentaire rendra indisponible la salle actuellement utilisée.

✓ Demande où en est le dossier de la maison en ruine rue Michel Meilliant. Mme le Maire indique être en attente de la décision du tribunal, le jugement était prévu le 23 mai dernier.

✓ Prévoir l'installation d'un réfrigérateur pour la mezzanine à la salle Condé Confluence.

M. Mesnil

✓ Un agent a été recruté pour une période de 3 mois pour renforcer l'équipe des services techniques. Il s'agit de M. Ange TANGUY.

✓ Rappelle le pot de départ à la retraite de M. Bernard Lépinette.

✓ Fait part que M. Cerceau Eric, responsable des services techniques, réfléchit à des solutions pour diminuer les tontes, limiter les arrosages pour faire face aux évolutions du climat.

✓ Donne des informations concernant le chemin N° 31 dans les Bois de Condeau à l'intersection qui arrive de St Pierre la Bruyère et qui revient à Condé. Un fossé a été creusé par le propriétaire (Groupement du Baikal), il a posé des bornes et des plots, sur environ 120 mètres, il y a des branchages qui sont dans ce chemin en provenance de la propriété du Baikal. Les marcheurs demandent que les branches soient retirées. Ce chemin fait partie de l'affaire en cours au tribunal. Le propriétaire du bois sera mis en demeure par courrier d'enlever le bois qui entrave le chemin de randonnée.

✓ Indique que la fête du Parc a eu lieu le 26 mai dernier, le thème était le bien être, le bien manger etc. C'était également les 20 ans de la baguette du Perche.

✓ Informe que le syndicat d'eau de Val au Perche souhaite se regrouper avec le SIAEP DE Nocé, il faudra donc délibérer lors d'un prochain conseil à ce sujet.

✓ Projet de Comice 2025 à Sablons : Le comice aurait lieu le 13 juillet 2025. La commune aurait en charge la décoration, la messe, la restauration, le stationnement.

La partie agricole est gérée par l'association du comice agricole. Mme le Maire indique qu'il s'agit d'un projet de grande envergure, qu'il faut réfléchir à l'organisation dès maintenant et mobiliser des bénévoles. La commune de Berd'huis organise un comice cette année, le président sera contacté afin d'obtenir des conseils. La commune de Sablons sur Huisne se porte donc candidate pour organiser le comice 2025.

M. Mesnil a rencontré M. Letourneur, propriétaire d'une parcelle derrière la salle Condé Confluence afin de solliciter l'autorisation de l'occuper à l'occasion du comice. M. Letourneur donne son accord sous réserve que le terrain soit rendu propre.

M. Letourneur a, par la même occasion, demandé s'il pourrait emprunter le sens interdit afin de faciliter la sortie de son champ. L'accès via le sens interdit serait beaucoup plus simple. Un panneau « sauf engins agricoles » pourrait être installé sous le sens interdit.

✓ M. Mesnil demande si on renouvelle un forum des associations en septembre (le dimanche 8). Un courrier sera fait aux associations afin de savoir si elles sont partantes ou non.

M. Sénéchal

✓ Indique que le montant de la caution ménage de 100 euros est insuffisant lors de la location des salles municipales. Le week end dernier, la salle Pelleray a été rendue très sale par les locataires. Le personnel de ménage a dû intervenir à plusieurs reprises. Le coût des frais de personnel pour remettre en état la salle est largement supérieur à 100 euros. Le tarif de la caution sera revu ultérieurement.

Il sera ajouté au règlement de location des salles : interdiction des confettis.

✓ fait part de l'avancée des travaux d'aménagement du bourg à Coulonges, ils sont en avance. Concernant les travaux d'aménagement du bourg de Condé, ils se déroulent très bien, les habitants sont très satisfaits de l'équipe qui effectuent les travaux.

✓ Les travaux de la SNCF sont avancés, le passage à niveau sera fermé à partir de la mi-juin.

Mme Radenac informe que la prochaine réunion de conseil sera le jeudi 4 juillet à 19h00 (au lieu du vendredi 5 prévu initialement).

Elle met à disposition des entrées gratuite pour aller au festival Culturissimo organisée par l'espace culturel de Leclerc à la salle Condé Confluence.

Les associations APEC et AFC remercient la commune pour les subventions et le prêt des salles.

La séance est levée à 22 h 45

Christelle RADENAC,
Maire



Mme Sandrine SIMON,
Secrétaire de séance